

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014, à 19 h, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti Francine Chamberland
Micheline Bélec Alain St-Amour
Denise Grenier Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour.

Membres absents :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 9719-2014
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y ajoutant à varia :

16a) Autorisation de dépense – Cérémonie commémorative pour bénévoles au Lac Mégantic

Et en y retirant :

12b) Autorisation de dépense – Fabrication et installation de la Croix au belvédère

Adoptée

Résolution no : 9720-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 12 mai 2014

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 mai 2014 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 9721-2014
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 mai 2014

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 31 mai 2014 tels que présentés au montant total de 96 346.12 \$
Chèques salaires # D1400272 @ D1400353 = 30 538.47 \$
Chèques fournisseurs # C1400257 @ C1400312 = 63 580.60 \$

Chèques manuels # M0140058 @ M140065 = 2 227.73 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 9722-2014

AUTORISATION DE PAIEMENT – Opinion juridique concernant l’absence d’un élu

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le paiement au montant de 632.36 \$, incluant les taxes à la firme Dunton Rainville, pour service rendu dans le dossier 69439 (Opinion concernant l’absence d’un élu).

✚ Un montant est prévu à cet effet au 02-130-40-412-00.

Adoptée

Résolution no : 9723-2014

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2013 – Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter pour dépôt, le rapport annuel 2013 de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Adoptée

Résolution no : 9724-2014

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Maîtrisez vos dossiers municipaux

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser la conseillère Églantine Leclerc Vénuti, à assister à la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » qui se tiendra à Nominique le 29 août 2014. De payer les frais d’inscription au coût de 265.00 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les autres frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives, selon les spécifications au règlement des élus.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-110-40-454-00.

Adoptée

➤ **Le conseiller Alain St-Amour quitte la table du conseil à 19 h 07**

Résolution no : 9725-2014

AUTORISATION DE DÉPENSE – Congrès FQM

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le maire et deux élus (es) à assister au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 septembre. De payer les frais d’inscription au montant de 650.00 \$ plus les taxes applicables, pour chaque inscription et de rembourser les frais inhérents, sur présentation de pièces justificatives et ce, selon les modalités prévues au règlement sur la rémunération des élus.

✚ Des montants sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-110-30-310 : frais de déplacement et hébergement

02-110-30-346 : frais d’inscription congrès

✚ **Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement**

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 9726-2014

REPLACEMENT DES RESPONSABLES AU COMITÉ INCENDIE

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer de nouveaux représentants sur le comité incendie comme suit :

Thérèse St-Amour, conseillère (déjà membre du comité)

Micheline Bélec, conseillère

Églantine Leclerc Vénuti, mairesse suppléante

Francine Chamberland, conseillère substitut

Adoptée

➤ **Retour du conseiller Alain St-Amour à la table du conseil à 19 h 08**

Résolution no : 9727-2014

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ajourner la séance, il est 19 h 09.

Adoptée

➤ **REMISE DE LA MÉDAILLE DU GOUVERNEUR À MME RAYMONDE LIMOGES ET M. ROBERT ST-JEAN**

Résolution no : 9728-2014

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, la réouverture de la séance, il est 19 h 18.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 9729-2014

MANDAT À LA FIRME WSP - Étude périphyton et des herbiers aquatiques

ATTENDU QUE :

La Municipalité a confié, en 2012, à la firme Services-Conseils Envir'Eau l'étude du périphyton sur les huit lacs tels que mentionnés à l'offre de services de la firme Services-Conseils Envir'Eau;

ATTENDU QUE :

L'étude en est à la troisième année pour l'ensemble des lacs, à l'exception du lac David, 2^e année;

À cet effet, l'épaisseur du périphyton doit de nouveau être mesurée aux étés 2013 et 2014 pour l'ensemble des lacs, à l'exception du lac David pour lequel l'étude a débuté à l'été 2013 et s'échelonne jusqu'en 2015. Le tableau suivant présente les années pour lesquelles un échantillonnage devra être réalisé et ce, pour chaque lac (marqué d'un X)

Lac	2012	2013	2014	2015
des Cornes	X	X	X	
David		X	X	X
Marquis	X	X	X	
Pérodeau	X	X	X	
Petit Kiamika	X	X	X	
Pierre				

Rochon	X	X	X	
Vaillant	X	X	X	

ATTENDU QUE :

Les livrables de WSP comprennent :

- Un rapport préliminaire des résultats obtenus à l'été 2013.
- En 2014, un rapport détaillé de l'étude sur les 6 lacs débutés en 2012 (méthode, analyses, résultats, conclusions).
- En 2015, un rapport détaillé de l'étude au lac David (méthode, analyses, résultats, conclusions).
- Une liste de recommandations visant à préserver la qualité de ces environnements lacustres.
- L'ensemble des photographies et des données récoltées lors de la caractérisation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense au montant total de 5 000.00 \$, taxes en sus, pour la continuité du contrat sur l'étude du périphyton sur les sept lacs mentionnés ci-dessus, comme suit :

Lac	2013	2014	2015
Des Cornes	340.00 \$	775.00 \$	■
David	900.00 \$	350.00 \$	1000.00 \$
Marquis	340.00 \$	775.00 \$	■
Péroudeau	340.00 \$	775.00 \$	■
Petit Kiamika	340.00 \$	775.00 \$	■
Pierre	■	■	■
Rochon	340.00 \$	775.00 \$	■
Vaillant	340.00 \$	775.00 \$	■
Total annuel	2 940.00 \$	5 000.00 \$	1 000.00 \$
Grand total	8 940.00 \$		

ATTENDU QU' :

Advenant l'impossibilité aux personnes ayant suivi la formation en 2012, d'effectuer le prélèvement, ceux-ci devront transmettre l'information à d'autres bénévoles. Aucun frais additionnel ne sera déboursé, à l'exception de ceux prévus à l'entente initiale.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-470-00-411-00.

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Résolution no : 9730-2014
ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR – Politique Famille et Aînés

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents l'adoption et l'entrée en vigueur de la Politique Famille et Aînés.

Le document est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 9731-2014
ADJUDICATION DE CONTRAT – Entretien général et tonte de gazon été 2014

ATTENDU QUE : La municipalité a demandé des soumissions pour l'entretien général des secteurs visés décrits, secteur 1 et 2 incluant la tonte de gazon;

ATTENDU QUE : Nous avons reçu 1 soumission :

Total de tous les secteurs pour une tonte :

Les Entretiens Paysagers Carl Brière 980.00 \$

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de « Les Entretiens Paysagers Carl Brière » aux conditions spécifiées au protocole d'entente, et, pour chaque intervention dans un secteur visé, la rémunération se fera comme suit :

SECTEUR 1

- Église & abri postal 80.00 \$
- Parc multigénérationnel 120.00 \$
- Bureau municipal 65.00 \$
- Halte routière 150.00 \$
- Bibliothèque 150.00 \$

SECTEUR 2

- Terrain de balle 210.00 \$
- Quai public Chute-Saint-Philippe 45.00 \$
- Quai public Val-Viger 40.00 \$
- Parc Nord-Est 55.00 \$
- Baie des Canards 160.00 \$

p.s. : Ne pas tondre la descente

Les travaux seront exécutés, selon les secteurs, **exclusivement sur demande** de l'inspecteur en travaux publics, Monsieur Réjean Perron.

Seule la tonte demandée expressément par l'inspecteur en travaux publics sera acceptée pour paiement.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-50-498-00.

Adoptée

Résolution no : 9732-2014
AUTORISATION DE DÉPENSE – Lignes de rues

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser une dépense d'un maximum de 7 000.00 \$ pour le marquage des lignes de rues sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-355-60-620-00

Adoptée

Résolution no : 9733-2014
AUTORISATION DE DÉPENSE ET OCTROI DE CONTRAT – Travaux de pelle

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe est allée en appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires pour les travaux de pelle 2014;

ATTENDU QUE : Nous avons reçu une soumission conforme :

GAÉTAN LACELLE EXCAVATION INC. :

ÉQUIPEMENT : incluant les accessoires, godet, pousse et limiteur de portée

- ✚ Pelle 200 Hitachi 2008
Tarif horaire : 119.00 \$
- ✚ Pelle 200 Komatsu 2011
Tarif horaire : 119.00 \$
- ✚ Pelle 200 John Deere 2008
Tarif horaire : 119.00 \$
- ✚ Pelle 210 John Deere 2014
Tarif horaire : 119.00 \$

✚ Taux de mobilisation et démobilitation : 150.00 \$

✚ Taux facultatif Pelle 200 ou 210 John Deere avec marteau hydraulique :
Tarif horaire : 195.00 \$

Les taxes applicables sont ajoutées à ces taux.

ATTENDU QUE : L'opérateur est d'une grande importance dans la qualité et la vitesse à laquelle le travail est exécuté;

- **Année d'expérience des opérateurs : +/- 20 ans**
- **OU 13 ans**

ATTENDU QUE : La municipalité tient compte des années d'expérience de l'opérateur;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat pour les travaux de pelle 2014 à Gaétan Lacelle Excavation inc.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 9734-2014

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EXCÉDENTAIRE –Territoire desservi par la SDRK

ATTENDU QUE : Pour nous conformer à l'entente signée par les municipalités touchant au territoire desservi par le SDRK, nous devons augmenter la limite de responsabilité civile à 5 000 000 \$;

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe possède un limite de 2 000 000 \$ et 1 000 000 \$ en responsabilité civile complémentaire

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'augmenter la responsabilité civile de 2 000 000.00 \$ et de payer la surprime au prorata en date du 10 juin, au montant de 569.00 \$ plus taxes.

Ce montant n'est pas prévu au budget, un transfert sera effectué du poste 02-130-40-413-00 au poste 02-622-40-423-00.

Adoptée

Résolution no : 9735-2014

DÉROGATION MINEURE No. DRL1400030 | 384 chemin du Lac Pérodeau | Mat. 0680 51 1505

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul avant prescrite pour la zone VIL-06:

Permettre de déroger au règlement 139, article 7.2.1 (marges de recul) en implantant les fondations à 7.57 mètres au lieu de 10.00 mètres (marge de recul avant prescrite pour la zone), donc autoriser un empiètement d'environ 2.43 mètres.

ATTENDU QUE : Le demandeur souhaitait au départ empiéter dans la bande riveraine;

ATTENDU QUE : La limite du terrain, par rapport au chemin public, n'est pas celle du chemin et que l'agrandissement se retrouve en réalité à plus de 10.00 mètres du chemin;

ATTENDU QUE : Si le propriétaire fait une demande d'acquisition de terrain entre le chemin et le sien, il serait conforme aux marges de recul;

ATTENDU QUE : La dérogation mineure ne crée aucun précédent;

ATTENDU QUE : Ce type de dérogation a déjà été accordé;

Recommandation du CCU : Le CCU recommande au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe d'accepter la dérogation mineure #DRL1400030 telle que présentée, soit de déroger au règlement 139 article 7.2.1 (marges de recul) en implantant les fondations à 7.57 mètres au lieu de 10.00 mètres (marge de recul avant prescrite pour la zone VIL-06), donc autoriser un empiètement d'environ 2.43 mètres à l'intérieur de la marge de recul avant de 10.00 mètres.

Acceptée conditionnelle :

✚ À ce que la municipalité ne pourra être tenue responsable des dommages causés à la propriété ou tous préjudices causés en rapport à l'acceptation de ladite dérogation.

TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

✚ Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation mineure numéro DRL1400030 demandée pour la propriété située au 384, chemin du Lac Pérodeau, telle que décrite ci-dessus.

✚ Il est attendu que les propriétaires renoncent à toutes réclamations ou poursuites pour dommages ou nuisances qui pourraient résulter de cette dérogation.

Adoptée

Résolution no : 9736-2014
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TOURISME LAURENTIDES – ANNÉE 2014-2015

Sur une proposition de Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la somme de 514.26 \$ prévue au budget pour le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Laurentides 2014-2015.

Une somme a été prévue au poste budgétaire 02-621-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 9737-2014
EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA HALTE ROUTIÈRE

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de Mathieu St-Amour à titre de préposé à la halte routière pour une période de +/- 12 semaines, débutant le 20 juin à raison de 25 heures semaine, du vendredi au dimanche. L'employé est rémunéré au taux horaire du salaire minimum en vigueur.

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 9738-2014
ADHÉSION 2014-2015, À FORUM JEUNESSE LAURENTIDES

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 75.00 \$ pour l'adhésion annuelle 2014-2015, à Forum Jeunesse Laurentides.

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-701-20-494-00.

Adoptée

Résolution no : 9739-2014
AUTORISATION DE PAIEMENT – Renouvellement d'adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides

Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 30.00 \$ pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2014-2015, à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 9740-2014

AUTORISATION DE PAIEMENT – Versement quote-part des supralocaux 2014 de Ferme-Neuve

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2014 en deux versements égaux de 2 309.64 \$ incluant les taxes, pour les supralocaux à la Municipalité de Ferme-Neuve.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-958-02.

Adoptée

Résolution no : 9741-2014

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier les heures d'ouverture à la bibliothèque de 13 h à 19 h, les mardis et vendredis pour la période s'échelonnant de novembre à mars.

Adoptée

Résolution no : 9742-2014

ABOLITION DES FRAIS D'ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'abolir les frais d'abonnement à la bibliothèque afin d'obtenir notre cinquième sceau de qualité auprès du Centre du Réseau Service des Bibliothèques Publiques des Laurentides (CRSBPL).

Adoptée

Résolution no : 9743-2014

APPUI AU FESTIVAL DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT QUE : *Le Festival de la Rouge est un organisme à but non lucratif sous la gouverne des Gardiens du patrimoine archéologique qui ont pour mission le développement socio-économique de notre grande région en passant par l'axe du récréotouristique;*

CONSIDÉRANT QUE : *Le Festival de la Rouge est, en 2014, à sa 7^e année, et qu'il se démarque par sa qualité d'organisation et de réalisation;*

CONSIDÉRANT QUE : *Selon l'étude de provenance et d'achalandage menée par la firme Watson, la clientèle est autant locale que régionale, et que dans les proportions de séjours, l'étude démontre que les touristes et excursionnistes y sont présents pour une moyenne de 1,8 jour;*

CONSIDÉRANT QUE : *Le Festival de la Rouge est un événement culturel, important et majeur, qui contribue au développement socio-économique dans notre région;*

CONSIDÉRANT QUE : *Le Festival bénéficie de commanditaires majeurs et importants pour soutenir leurs activités;*

CONSIDÉRANT QUE : *Le Festival de la Rouge a déposé une demande de subvention au ministère du Tourisme;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité de Chute-Saint-Philippe appuie le Festival de la Rouge et les Gardiens du patrimoine*

archéologique dans leur démarche auprès du ministère du Tourisme pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme d'une aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2014-2015, volet 1.

Adoptée

Résolution no : 9744-2014
RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE D'HÉBERTISME

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents de donner le contrat à Aménagements fauniques ÉlémentTerre pour le réaménagement de la piste d'hébertisme pour un montant ne dépassant pas 5 000.00 \$, incluant les taxes.

Adoptée

Résolution no : 9745-2014
APPUI À LA MAISON DE LA FAMILLE – Barrage routier

ATTENDU QUE : La Maison de la Famille organise, chaque année, une levée de fonds par un barrage routier, pour la sortie de fin d'année du camp de jour;

ATTENDU QUE : Le Ministère des Transports demande une autorisation écrite de la Municipalité afin qu'il puisse leur délivrer un permis à cet effet;

ATTENDU QUE : L'activité se tiendra le 18 juillet entre 9 h et 17h, au coin de la montée des Chevreuils et du chemin des Voyageurs;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Maison de la Famille dans leur demande d'autorisation auprès du Ministère des Transports pour leur levée de fonds annuelle.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 9746-2014
AUTORISATION DE PAIEMENT – 3^e tranche des services professionnels du complexe municipal

ATTENDU : Les honoraires forfaitaires au montant de 99 998.00 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la 3^e tranche des services professionnels en ingénierie à WSP Canada inc. au montant de 4 739.39 \$ taxes en sus.

Montant forfaitaire :	99 998.00 \$
1 ^{ère} tranche :	15 310.56 \$ mars 2014
2 ^e tranche :	13 493.08 \$ mai 2014
3 ^e tranche :	<u>4 739.39 \$</u> juin 2014
Balance due :	66 454.97 \$

Un montant est prévu pour cette dépense au poste budgétaire 23-020-31-722.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENTS

VARIA

Résolution no : 9747-2014

AUTORISATION DE DÉPENSE – Cérémonie commémorative pour les bénévoles au Lac Mégantic

ATTENDU : Quatre pompiers du Service Sécurité Incendie Rivière Kiamika ont agi comme bénévoles lors de la tragédie de Lac-Mégantic;

ATTENDU QU' : Une cérémonie commémorative est organisée pour les personnes ayant participé bénévolement lors de ces événements;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents de partager la dépense à la hauteur approximative de 500.00 \$ partagés entre les municipalités parties à l'entente :

- Coût de l'essence: 200 \$
- Coût pour 2 chambres: 150 \$ x 2 = 300 \$

Le véhicule utilisé par le TPI dans le cadre de ses fonctions sera utilisé pour ce déplacement.

Cette dépense n'est pas prévue au budget, elle sera imputée au poste budgétaire 02-220-10-349-00.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 45

Fin : 20 h 30

Personnes présentes : 12

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 9748-2014

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

*Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

Adoptée

Il est 20 h 31

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière